

Patrick MAUGARD

Président de l'Association des Maires de l'Aude

a le plaisir de vous inviter à participer à la troisième session
de formation de l'année 2017 qui aura pour thème :

ROLE ET PRISES DE DÉCISION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Deux journées vous sont proposées au travers de notre Département :

- mercredi 7 juin 2017 (9h00-16h30) à Portel des Corbières (*Espace Tamaroque - 2A, avenue du stade*)
- mardi 4 juillet 2017 (9h00-16h30) à Carcassonne (*Maison des Collectivités - 85 avenue Claude Bernard*)

PRÉSENTATION :

Le Conseil municipal est une équipe de personnes devant gérer la commune pendant toute la durée du mandat.

Elles doivent y parvenir en assumant leur rôle et pouvoirs respectifs, donc bien le connaître, ainsi que les règles présidant au fonctionnement de l'assemblée de façon que les décisions prises ne soient pas contestées.

Parmi les rôles et pouvoirs, des statuts différents: Maire, Adjoints, Conseillers municipaux délégués, Conseillers municipaux.

Parmi les règles de fonctionnement: ordre du jour, quorum, questions orales, direction des débats, votes...

INTERVENANT :

Jacques MUSCAT, Ancien Directeur du Centre de Formation des Maires et Élus Locaux de l'Hérault

**Cette invitation s'adresse à l'ensemble
des élus municipaux et communautaires audois.**

*Les formations proposées par l'Association des Maires de l'Aude
sont gratuites et sont soutenues par Mairie 2000.*

Seule une participation est demandée pour la prise en charge du déjeuner.

FORMATION

« ROLE ET PRISES DE DÉCISION DES ÉLUS MUNICIPAUX »

NOM - Prénom.....Fonction.....

Collectivité.....

accompagné(e) de.....

.....

se rendra(ont) à la formation « Rôle et prises de décision des élus municipaux » le :

mercredi 7 juin à Portel des Corbières (Espace Tamaroque - 2A, avenue du stade)
– déjeuner : [restaurant La Bergerie](#)

mardi 4 juillet à Carcassonne (Maison des Collectivités - 85 avenue Claude Bernard) – déjeuner : [restaurant L'Écurie](#)

et participera(ont) au repas : OUI – NON nombre de repas :
x 22 € =€

Cachet et Signature

à renvoyer par email :

asso-maires-aude@orange.fr

ou par courrier :

Association des Maires de l'Aude
Maison des Collectivités
CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX

INFORMATIONS

Pour des raisons logistiques, tout repas réservé sera dû (en cas d'empêchement, pensez à vous décommander à l'avance)

Le règlement des repas peut s'effectuer :

- *par chèque (envoi du chèque à l'inscription ou remise sur place)*
- *par mandat administratif (à réception de la facture)*

Pour tout complément d'information, merci de contacter Guillaume VINCENT, Responsable de l'Association des Maires de l'Aude par téléphone au 09 79 10 40 91 ou par email : asso-maires-aude@orange.fr